

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - stephane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCASERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouria DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 024-1399/16/CM

**■ Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public n° 15/1623 concernant l'exploitation des parcs de stationnement en enclos de Marseille des Plages, Providence, Tilleuls et Beugeard
MET 16/2085/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement

Par délibération DTM 001-1317/15/CC du 25 septembre 2015, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le choix du délégataire et de la convention de délégation de service public sous la forme d'un affermage n° 15/1623, pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille des plages (7 parcs), Providence, Tilleuls et Beugeard, confiée à la Société Effia Stationnement. Conformément au contrat, celle-ci a créé une société dédiée Effia Stationnement Marseille, laquelle s'est substituée à cette dernière dans ses droits et obligations. Ce contrat a démarré le 26 octobre 2015 pour une durée de 7 ans.

La Ville de Marseille a accueilli la manifestation de football de renommée mondiale, l'EURO 2016, qui s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2016. Six matchs ont été joués au sein du nouveau stade Vélodrome. Afin d'accompagner cette manifestation et partager avec de nombreux usagers cet événement exceptionnel, la Ville de Marseille a décidé, à l'instar de nombreuses grandes villes, de mettre en place une « Fan Zone » pouvant accueillir jusqu'à 90 000 spectateurs.

Compte tenu de l'espace nécessaire, la Ville de Marseille a décidé d'organiser cette manifestation sur les plages du Prado. Après étude de ce projet par les services de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et du Bataillon des Marins Pompiers, il s'est avéré indispensable d'inclure dans ce dispositif, les trois parcs en enclos des plages P1, P2 et P3 qui jouxtent ce lieu, afin de servir. Dans ce cadre, la Ville de Marseille a demandé à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de mettre à disposition de l'agence ID2MARK, organisateur de la « Fan Zone » ces trois parcs du 16 mai au 13 juillet 2016. Cette mise à disposition rendue nécessaire pour des raisons de sécurité s'inscrivant dans le cadre du plan « Vigipirate » a fait l'objet d'une convention entre ID2MARK et le délégataire Effia Stationnement Marseille.

La neutralisation de ces trois parcs durant cette période (59 jours) a entraîné une perte de recettes brutes de 57 717 euros HT, que la Métropole s'était engagée à supporter à l'issue de la manifestation au regard du compte d'exploitation prévisionnel contractuel et des charges non engagées par le délégataire pour un montant de 4 239 euros HT. Ainsi, le montant net des recettes que la collectivité compensera, s'élèvera à 53 478 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après approuvant l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public n° 15/1623.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DTM 001-1317/15/CC du 25 septembre 2015, par laquelle la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le choix du délégataire et la convention de délégation de service public sous la forme d'un affermage n° 15/1623, pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille des plages (7 parcs) et des parcs Providence, Tilleuls et Beaugéard, confiée à la Société Effia Stationnement Marseille,
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 14 décembre 2016 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre de la manifestation Euro 2016, la Ville de Marseille a décidé de mettre en place une « Fan Zone » sur les plages du Prado dont l'organisation a été confiée à l'agence ID2MARK ;
- Que pour des raisons de sécurité s'inscrivant dans le plan Vigipirate, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Bataillon des Marins Pompiers ont demandé d'inclure au sein du dispositif, les trois parcs en enclos de Marseille P1, P2 et P3 dont la gestion a été déléguée à la Société Effia Stationnement par contrat n° 15/1623, pour servir de SAS de sécurité pour la fouille des usagers et l'accueil des services de secours ;
- Que la Ville de Marseille a demandé à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de mettre à disposition d'ID2MARK, organisateur de la « Fan Zone », ces trois parcs du 16 mai au 13 juillet 2016.
- Que cette mise à disposition a entraîné pour le délégataire EFFIA Stationnement Marseille une perte de recettes nette de 53 478 euros HT.
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'était engagée à compenser cette perte compte tenu du caractère exceptionnel de la manifestation et des sujétions de sécurité s'inscrivant dans le plan Vigipirate.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public n° 15/1623 ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Sous politique C350 – Nature 6188 – Chapitre 011 – Fonction 820

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS